



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب قعدى الألفية-المغرب

Réunion de pré-soumission

DAO/CB/MCA-M/LI-27/Compact

**Travaux d’Alimentation -hors site -en énergie
électrique de la zone industrielle Had Soualem
extension et la nouvelle zone industrielle Sahel
Lakhyayta**

Le 01 Juillet 2019

Plan

1

VOLET TECHNIQUE

Présentation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

2

VOLET ADMINISTRATIF

Description du processus de passation des marchés selon les lignes directrices de MCC.

3

VOLET FISCAL

Présentation des dispositions fiscales pour les Contractants.

Plan

1

VOLET TECHNIQUE

Présentation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)..

2

VOLET ADMINISTRATIF

Description du processus de passation des marchés selon les lignes directrices de MCC.

3

VOLET FISCAL

Présentation des dispositions fiscales pour les contractants.

Volet Technique : Contexte de la mission

Caractéristiques du Compact II

Type de financement : Don

Durée : 5 ans

Date de signature du Compact II : 30 novembre 2015

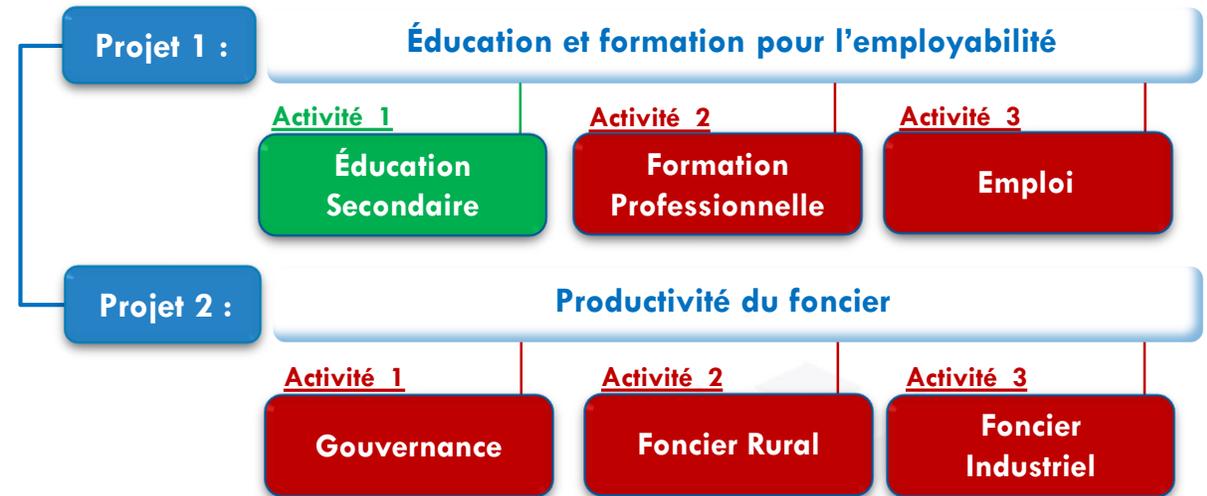
Date de signature de l'accord d'exécution avec le MENFPESRS : 6 décembre 2016

Date d'entrée en vigueur : 30 juin 2017

Montant - MCC : 450 M. USD

Montant - GM (15% au moins) : 82 M. USD

Projets structurants du Compact II



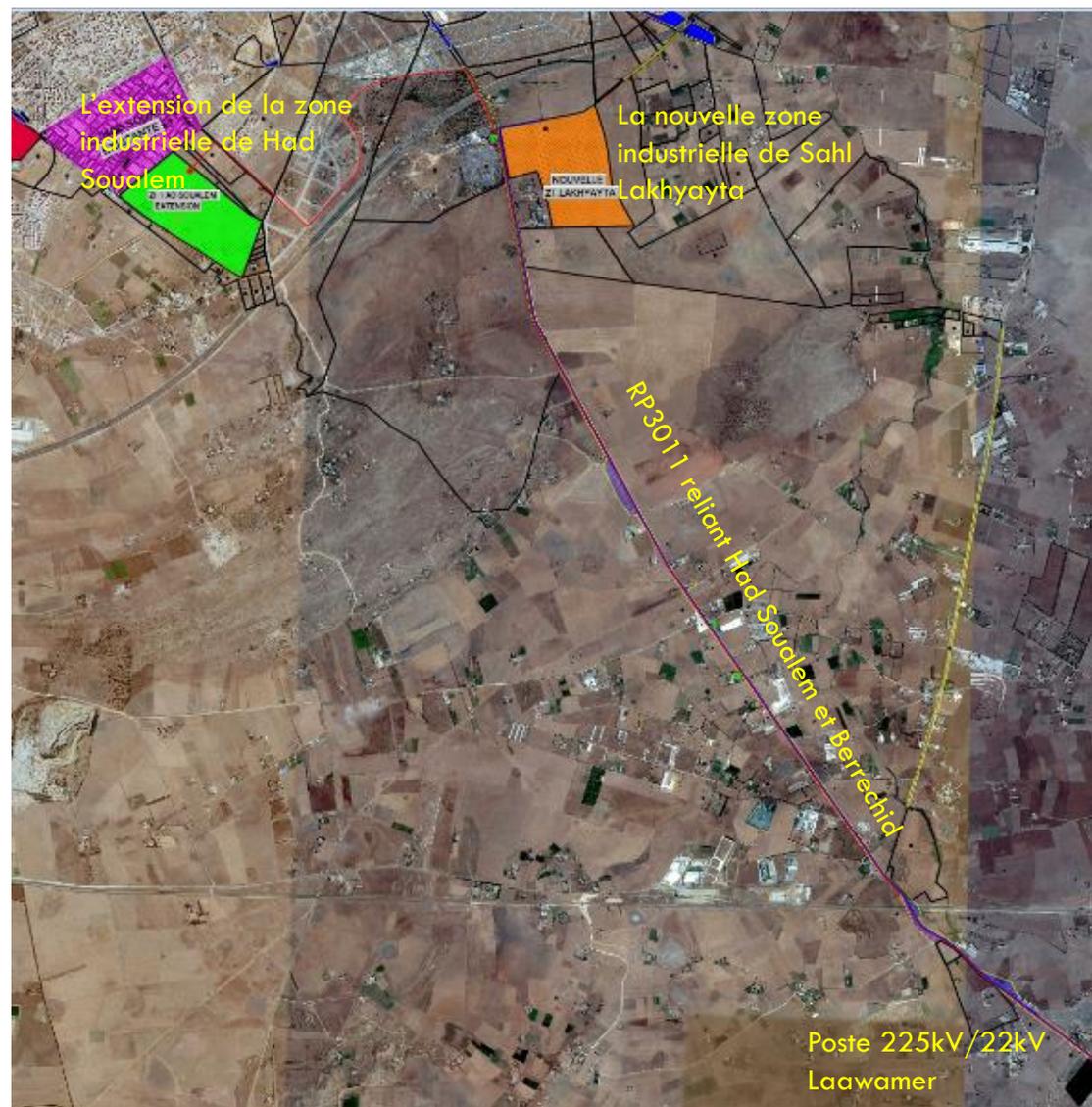
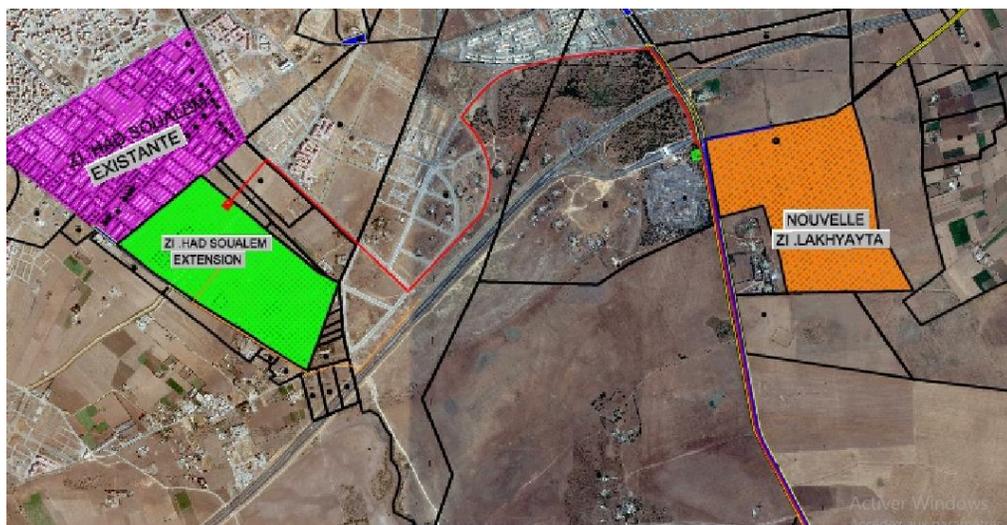
Volet Technique : Consistance des travaux

Cette présentation concerne l'appel d'offres pour les travaux d'alimentation électrique HTA hors site de l'extension de la zone industrielle de Had Soualem et de la nouvelle zone industrielle de Sahel Lakhyayta :

- 1 : Plan de situation du projet**
- 2 : Consistance des travaux**
- 3 : Equipements des départs 22kv au poste source Laawamer**
- 4 : Travaux des terrassements et de câbles 22kV**
- 5 : Travaux de fonçage**
- 6 : Postes de transformation**

Volet Technique : Consistance des travaux

➤ Plan de situation:



Volet Technique : Consistance des travaux

➤ Consistance des travaux:

- La fourniture et pose des **cellules de protection HTA des départs** d'alimentation HTA au niveau du poste source Laawamer.
- L'exécution des **tranchées moyenne tension à 2 circuits** sur une longueur :
 - ✓ **13 km** pour l'alimentation HTA de l'extension de la zone industrielle de Had Soualem
 - ✓ **9,5 km** pour l'alimentation HTA de la nouvelle zone industrielle de Lakhyayta
- La fourniture, la pose des **câbles PR du réseau moyenne tension** et leur raccordement, depuis le poste source Laawamer jusqu'à la nouvelle zone industrielle de Lakhyayta et l'extension de la zone industrielle de Had Soualem.
- La réalisation du **génie civil et d'équipement des postes de passage en boucle (02 postes à construire et 01 poste à réhabiliter) et des postes de livraison (02 postes).**
- Les travaux de **fonçage horizontal** sous chemins de fer, route RP3011 et autoroute

Volet Technique : Consistance des travaux

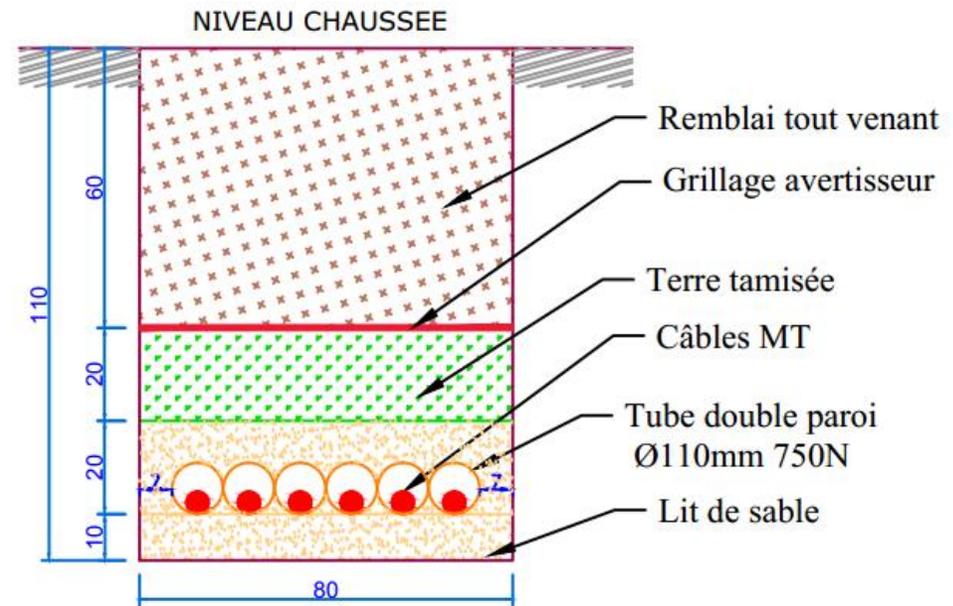
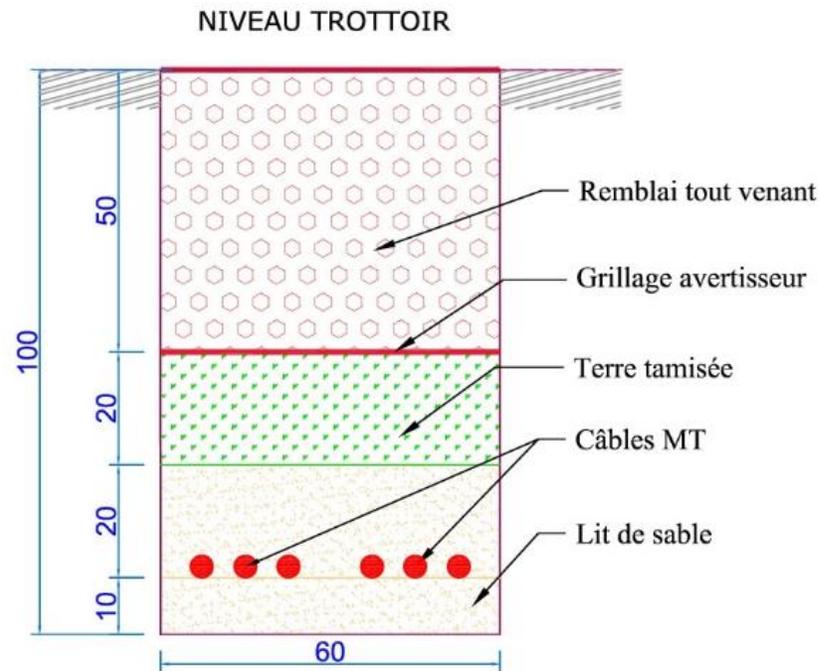
➤ **Départ 22kv au poste source Laawamer:**

Les travaux consistent à :

- Aménagement de l'intérieur du bâtiment 22kV existant
- Equipement de quatre cellules préfabriquée - 36KV Blindée.
- Intégration et configuration des départs à poser dans le système de supervision existant (télémesures – téléalarme et Téléconduite + essais) y compris le matériel nécessaire pour un fonctionnement identique par rapport à l'existant
- Armoire de comptage équipé par des compteurs de classe 0,5 y compris le logiciel de configuration

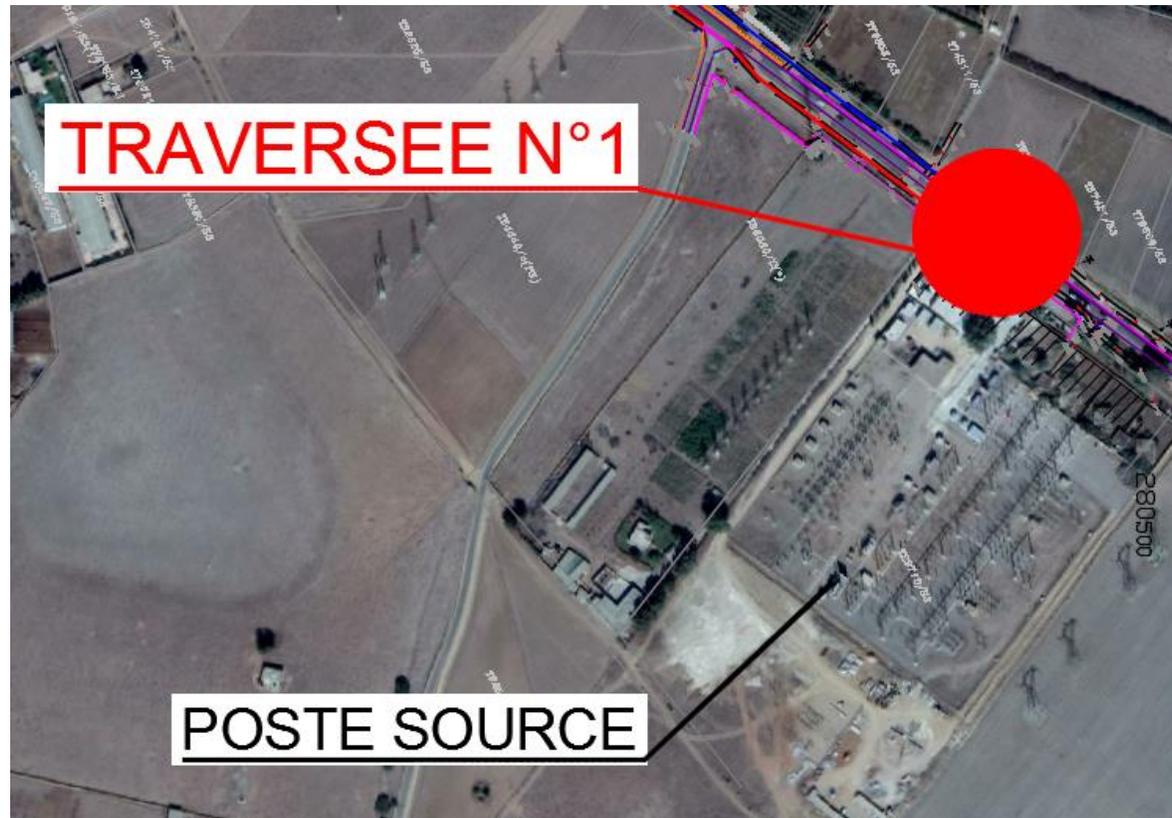
Volet Technique : Consistance des travaux

➤ Terrassement et pose des câbles 22kv:



Volet Technique : Consistance des travaux

- Travaux de fonçage (route provinciale 3011):



Volet Technique : Consistance des travaux

➤ Travaux de fonçage (Voie de lotissement ALOMRANE):



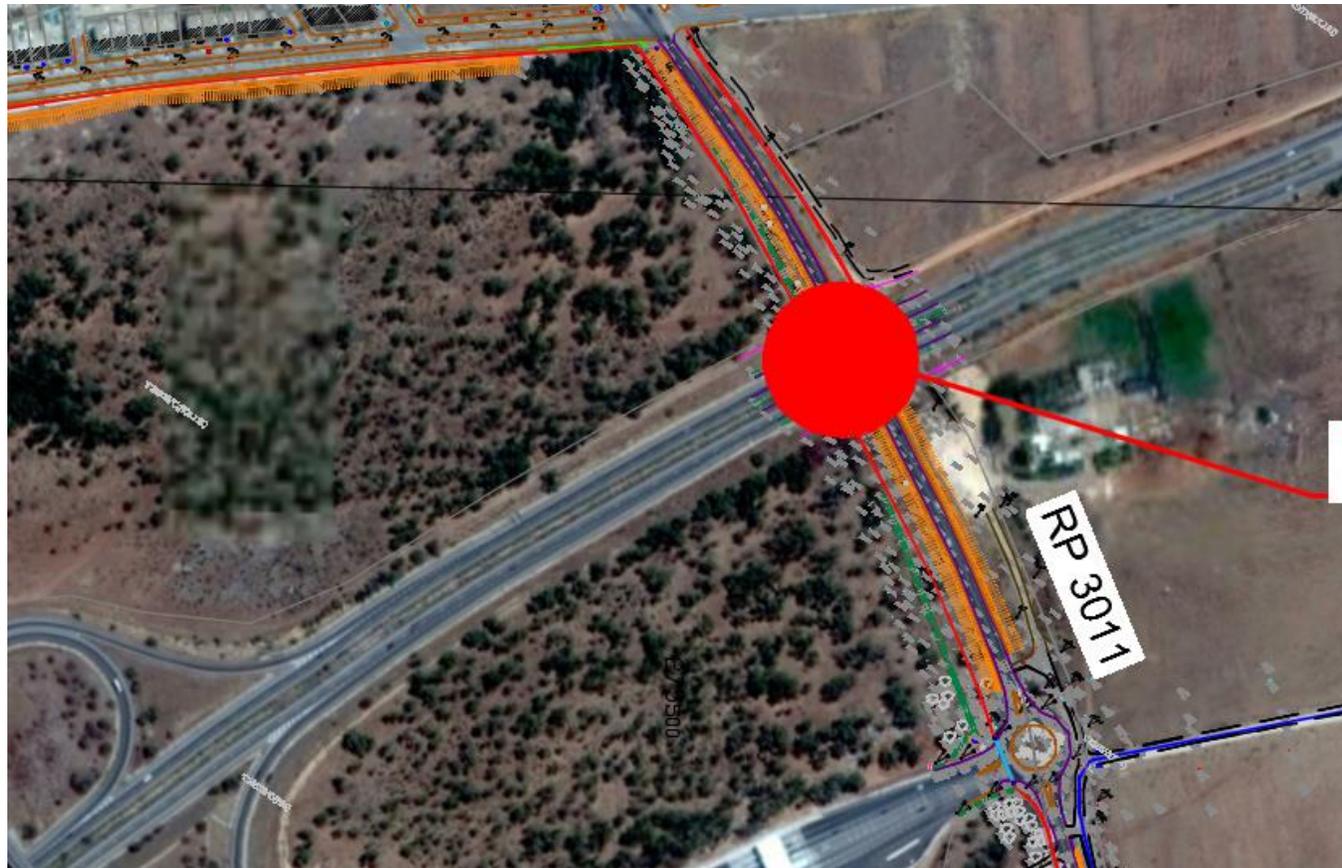
Volet Technique : Consistance des travaux

➤ Travaux de fonçage ONCF:



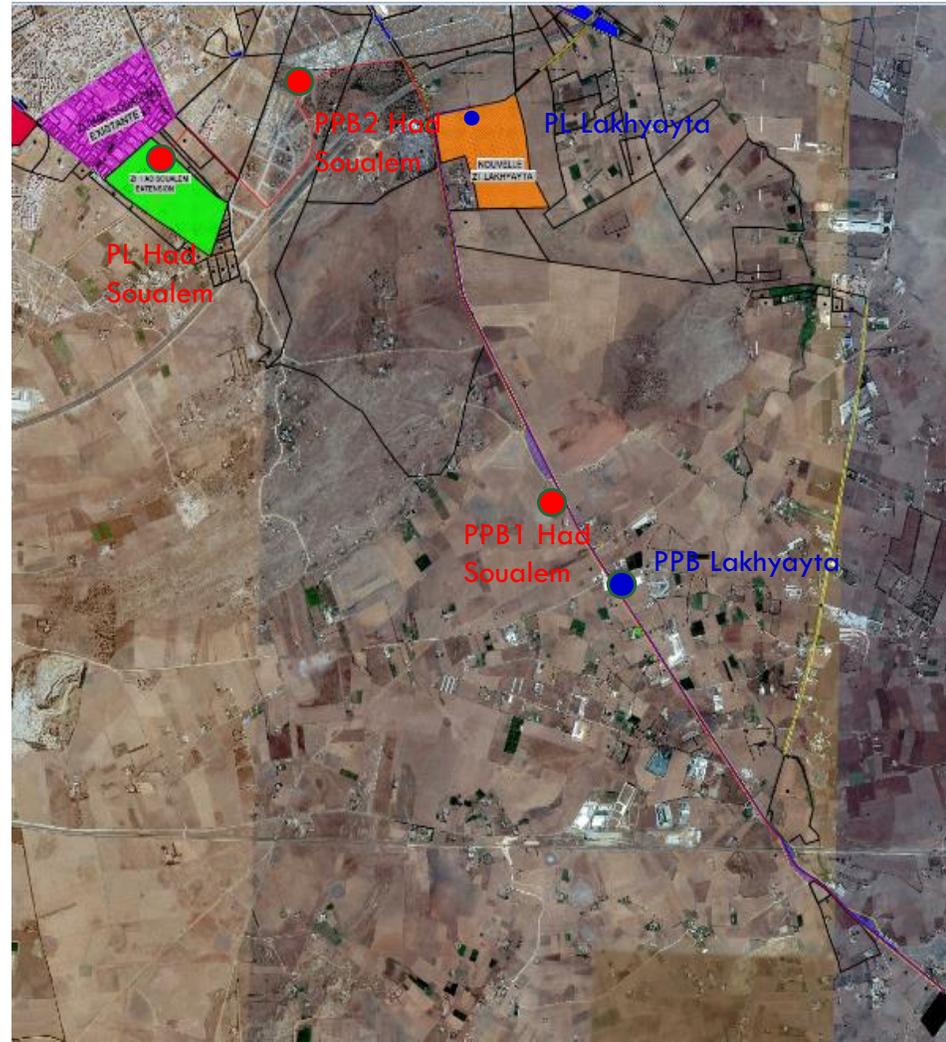
Volet Technique : Consistance des travaux

➤ Travaux de fonçage (Autoroute):



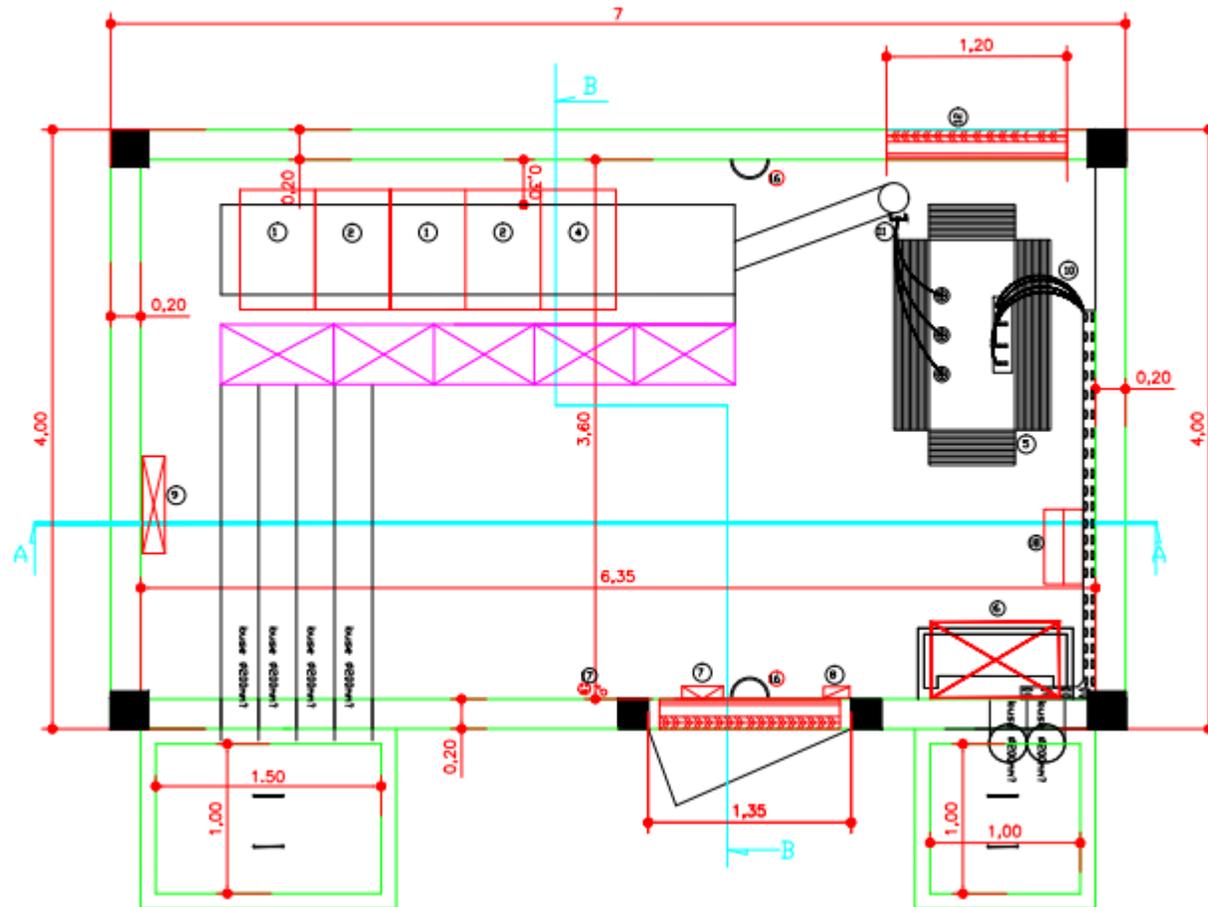
Volet Technique : Consistance des travaux

➤ Postes de transformation (HTA/BT):



Volet Technique : Consistance des travaux

➤ Poste de transformation (HTA/BT):



Volet Environnement Santé Sécurité

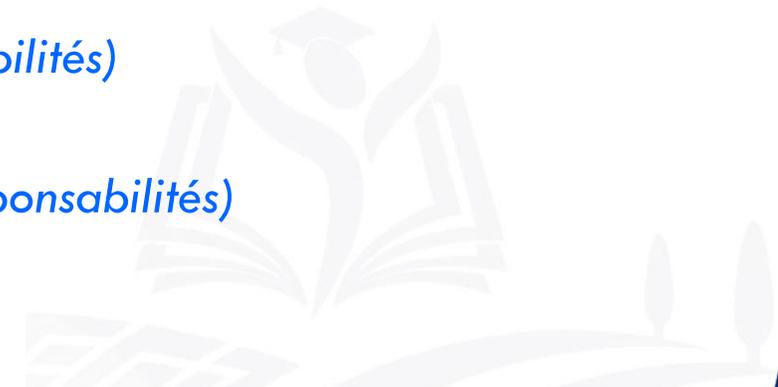
- L'Entrepreneur devra prendre en compte et mettre en œuvre les mesures de Santé et sécurité au travail abordées dans le **PGES** cadre et décrite explicitement dans le **Plan de Santé et Sécurité au Travail** et aussi au niveau des **clauses environnementales et sociales**.
- Pendant toute la durée du chantier, l'Entreprise sera tenue de prendre, sous sa responsabilité et à ses frais, toutes les mesures particulières de sécurité qui seront nécessaires à l'égard de ses propres travaux, des matières utilisées et des dangers encourus.

➡ Frais à inclure dans le montant de l'offre de l'entreprise.

- Il appartient à l'Entreprise de donner les instructions nécessaires à son personnel et celui des sous-traitants et de leur prescrire les consignes à observer (voir PSS/PGES).

Volet Environnement Santé Sécurité

- L'Entrepreneur devra désigner **un responsable ESS** qualifié et formé, il sera responsable de toutes les questions relatives à l'environnement, et aux aspects sociaux, liées aux activités du chantier.
- **Plan d'action ESS** : L'Entrepreneur devra fournir au maitre d'œuvre l'ensemble de la documentation justifiant son engagement et sa vision sur comment il compte respecter les exigences contractuelles en matière environnementale, sociale et de santé & sécurité, et ce avant l'installation sur site:
 - ✓ Plan d'action environnemental(PAE)
Organisation Environnementale du chantier (rôles et responsabilités)
 - ✓ Plan de sante sécurité (PSS)
Organisation Hygiène Santé Sécurité du chantier (rôles et responsabilités)
 - ✓ Etc...



Commentaires et discussion



Plan

1

VOLET TECHNIQUE

Présentation des termes de référence : contexte, objectif et étendue de la mission.

2

VOLET ADMINISTRATIF

Description du processus de passation des marchés selon les lignes directrices de MCC.

3

VOLET FISCAL

Présentation des dispositions fiscales pour les consultants.

2. Volet Administratif : **Processus de passation des marchés**

Principes de passation de marchés de la MCC

- ❖ Des procédures ouvertes, équitables et compétitives appliquées d'une manière transparente ;
- ❖ Externalisation des fonctions de Passation de marchés et fiduciaires à des Cabinets sélectionnés sur le plan international: gage de transparence
- ❖ Les appels d'offres sont basés sur des descriptions claires et précises des besoins (biens et services); établis au niveau des meilleurs standards internationaux
- ❖ Sélectionner des entrepreneurs qualifiés qui exécuteront les contrats conformément à leurs clauses, et en respectant les délais;
- ❖ Des prix commercialement raisonnables.

2. Volet Administratif : Processus de passation des marchés

Rôles de la Passation des Marchés dans MCA-Morocco

- ❖ **Millennium Challenge Corporation - MCC**
- ❖ **MCA-Morocco : Direction de Passation des Marchés - DPM**
- ❖ **Agent de Passation des Marchés – Cardno PA**

2. Volet Administratif : **Processus de passation des marchés**

Directives particulières à MCC

- ❖ **Aucune préférence nationale**
- ❖ **Pays objet de sanctions ou de restrictions en vertu des lois ou des politiques des États-Unis**

2. Volet Administratif : **Élaboration des propositions**

TYPES DE SOUMISSION:

sous format papier

**Les soumissions électroniques
ne seront pas acceptées**

2. Volet Administratif : Composition du Dossier d'Appel d'Offres

Architecture de DAO LI-27

➤ 1^{ère} Partie: Procédures d'Appel d'Offres

- Définitions
- Section I: Instructions aux Soumissionnaires (IS)
- Section II: Données Particulières de l'AO (DPAO)
- Section III: Examen des Offres critères d'Evaluation et de Qualification
- Section IV: Formulaires de l'Offre

2. Volet Administratif : Composition du Dossier d'Appel d'Offres

Architecture de DAO LI-27

➤ 2^{ème} Partie: Procédures d'Appel d'Offres

- **Section V: Enoncés des Travaux (Enoncés du Maître d'Ouvrage)**
 - **Annexe B : Devis Quantitatif**
 - **Annexe C: Spécifications Techniques et Critères de résultats:**
 - **Annexe D : Plans**

2. Volet Administratif : Composition du Dossier d'Appel d'Offres

Architecture de DAO LI-27

➤ 3^{ème} Partie: Conditions du Marché et Formulaires Contractuels

- **Section V: Conditions générales du Contrat ("CGC")**
- **Section VI: Conditions particulières du Contrat ("CPC") et Annexe**
- **Section VIII: Notification d'intention d'attribution**
- **Section IX : Annexe aux Conditions particulières du Contrat – Formulaires contractuels**

2. Volet Administratif : Les dates repères

- ❖ L'offre ainsi que toute correspondance doivent être rédigées en français
- ❖ Des clarifications peuvent être demandées par courriel dans un délai ne dépassant pas le 03 juillet 2019 via procurement@mcamorocco.ma
- ❖ L'Agence MCA-Morocco fournira des réponses à toutes les entreprises ayant manifesté leur intérêt dans un délai ne dépassant pas le 09 juillet 2019. Les réponses seront également postées sur le site de MCA Morocco <http://www.mcamorocco.ma/fr/appels-d-offres>
- ❖ La date limite de dépôt des offres est le jeudi 18 juillet 2019 à 15h00 (heure locale de Rabat, Maroc)
- ❖ L'ouverture des offres se déroulera en séance plénière et en ligne (webinaire) sur la plateforme zoom.us le jeudi 18 juillet 2019 à 15h15 (heure de Rabat, Maroc).
- ❖ La date du taux de change aux fins d'évaluation est 28 jours avant la date de l'ouverture des offres.
- ❖ Dans le cas d'une sous-traitance : préciser le(s) nom(s) des sous-traitants et les tâches à sous-traiter.

2. Volet Administratif : **Élaboration des Offres**

L'offre comprendra :

- 1. La lettre de soumission signée par la personne habilitée**
- 2. La garantie de soumission de 300 000 MAD conformément aux Clauses 20.1 des DPAO**
- 3. L'offre technique (le programme décrivant les rôles et responsabilité du personnel, méthode de travail et calendrier, ainsi que la structure de gestion des activités, les ressources, ect) et les formulaires renseignés de la section IV du DAO**
- 4. La confirmation écrite de l'habilitation du signataire de l'Offre à engager le Soumissionnaire, conformément clause 21.2 des IS ;**
- 5. L'agrément ONEE Type MT-BT3**
- 6. Tous les documents justificatifs attestant que le Soumissionnaire possède les qualifications requises pour exécuter le Contrat si son Offre est acceptée;**
- 7. 1 original et 2 copies + support électronique de toute l'offre (bordereau des prix estimatifs nécessairement suivant le format Excel)**

2. Volet Administratif : **Élaboration des Offres**

Autres précisions :

- 1. Les rabais ne sont acceptés**
- 2. La validité des offres est de 120 jours à partir de la date d'ouverture des plis – 19.1**
- 3. Les prix ne sont ajustables 19.3 (a)**
- 4. Les prix ne sont pas révisables (CGC 49.1)**
- 5. La monnaie de l'offre est le Dirham et/ou le Dollar américain (USD)**
- 6. Les monnaies de paiement sont le MAD pour les entreprises marocaines et étrangères disposant de registre de commerce établi au Maroc et le USD pour les entreprises étrangères**
- 7. Les offres ne peuvent pas être soumises par voie électronique**
- 8. La langue de travail est le Français**

2. Volet Administratif : Examen des Offres, Critères d'Évaluation et Qualification

Examen des Offres

➤ Examen des Offres

1. **Examen préliminaire (respect des IS 21, garantie de l'offre, éligibilité du soumissionnaire, certificat GoE complété et signé et tous les formulaires requis dûment complétés**
2. **Analyse de la Conformité de l'Offre (détermination de la conformité de l'offre pour l'essentiel conformément aux IS 31 sans réserves ni omissions)**
3. **Examen Technique pour la détermination de la conformité.**
 - 3.1 **Documents constituant l'offre technique (Formulaires de soumission de façon suffisamment détaillée pour démontrer la conformité de l'Offre du Soumissionnaire à l'énoncé des travaux et au délai d'achèvement des travaux)**
 - 3.2 **Évaluation de la conformité de l'offre technique (approche et méthode techniques, personnel, méthodologie pour satisfaire les exigences environnementales, égalités des genres à la santé et la sécurité, risque lié à la traite des personnes)**

2. Volet Administratif : Examen des Offres, Critères d'Évaluation et Qualification

Critères d'évaluation

➤ Evaluation financière des Offres

1. Examen du Prix pour déterminer l'Offre la mieux disant.

« Le Prix de l'Offre évaluée » comprendra

la correction des erreurs arithmétiques et des omissions, etc., conformément à la clause 32.1 des IS.

la rectification des non conformités mineurs qui affectent le prix suivant la méthode présentée à section III du DAO

la conversion en une monnaie aux fins de comparaison 31.7 des IS

2. Comparaison des montants corrigés afin d'en déterminer le moins disant

3. Analyse du caractère raisonnable du Prix (Equilibre des prix – Montant pas trop élevé pas trop bas). A ce stade, l'offre pourrait être écartée à la seule discrétion du maître d'ouvrage IS 34.2

2. Volet Administratif : Examen des Offres, Critères d'Évaluation et Qualification

Critères de Qualification

➤ Qualification du Soumissionnaire

1. Examen de la Qualification du soumissionnaire :

1.1 Examen des pièces produites pour vérifier qualifications minimales exigées (Formulaires de la section IV).

1.2 Contrôle des performances passées du Soumissionnaire et de ses références (IS 36)

Loi du tout ou rien : les qualifications seront jugées satisfaites ou non satisfaites

2. Références et examen des performances passées .

3. CPPRs

4. Système de contestation disponible sur le site : <http://www.mcamorocco.ma/fr/systeme-de-contestation-bid-challenge-system-bcs>

2. Volet Administratif : **Contrat**

Dispositions contractuelles

1. Délai d'exécution : 12 mois
2. **Date de démarrage fixée par Ordre de Service**
3. Contrat établi en langue française.
4. **La Garantie de Bonne exécution est 5% du montant final du contrat**
5. Autorité chargée de désigner le Conciliateur : CIMAC
6. **Arbitrage : Règles CIMAC ou Règles d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le Droit commercial international (CNUDCI) ou de la Chambre de commerce internationale (CCI) , ou de Stockholm ou de la Cour internationale d'arbitrage de Londres**
7. Programme de travaux à présenter 15 jours après réception de la lettre d'acceptation et à actualiser au moins une fois tous les 30 jours
8. **Délai de garantie : 365 jours**
9. Retenue de Garantie 10%. Remboursement des 50% à la réception provisoire.
10. **Pénalités de retard 2,5 % du montant contractuel majoré des avenants par jour de retard plafonnées à 10%.**
11. Possibilité d'avance de démarrage de 15% contre caution du même montant – Remboursable à partir 20% d'avancement et totalement à 70%

Plan

1

VOLET TECHNIQUE

Présentation des termes de référence : contexte, objectif et étendue de la mission.

2

VOLET ADMINISTRATIF

Description du processus de passation des marchés selon les lignes directrices de MCC.

3

VOLET FISCAL

Présentation des dispositions fiscales pour les consultants.

3. Volet Fiscal : Dispositions fiscales

Taxe sur la valeur ajoutée / droits et taxes à l'importation

- ❖ Les prestations financées dans le cadre de l'Accord 609(g) ou du Compact sont exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée, y compris la TVA et les droits à l'importation.
- ❖ Afin de bénéficier de l'exonération de TVA, les fournisseurs ne disposant pas d'un identifiant fiscal au Maroc doivent demander un IF auprès du service des impôts.
- ❖ L'Agence MCA-Morocco se chargera de formuler les demandes pour l'obtention des exonérations fiscales auprès des administrations compétentes.

Impôt sur les bénéfices / revenus

- ❖ L'Agence MCA-Morocco procédera à la retenue à la source de l'impôt sur les sociétés (IS) de 10% sur tous les montants bruts réglés (HT), en contrepartie de prestations de services, en faveur des entreprises non résidentes ne disposant pas d'un identifiant fiscal à la signature des contrats.
- ❖ Pour tous les impôts sur les bénéfices, patrimoine, biens, taxes ad valorem, les retenues d'impôt, les entreprises concernées recevront du gouvernement du Maroc la preuve de paiement pour leur éviter la double imposition.

3. Volet Fiscal : Proposition financière

- ❖ Elle doit inclure tous les coûts, les prix, les frais, y compris toutes les taxes payées au Maroc ainsi que tous les droits et taxes payés dans le pays d'origine, y compris les droits de douane et autres prélèvements que le consultant est susceptible de subir.
- ❖ Cette proposition ne devra pas inclure les montants de la TVA ainsi que les droits de douanes au Maroc quand ils existent et pour lesquels les fournisseurs recevront des certificats d'exonération et des franchises douanières.

3. Volet Fiscal : Remboursement de TAXES

Selon l'**Article 103-5°** du Code Général des Impôts : les prestataires non-résidents ayant supporté la TVA au nom de leur sous-traitants formuleront une demande de remboursement auprès du service local des Impôts à la fin de chaque trimestre de l'année civile au titre des opérations réalisées au cours du ou des trimestres écoulés.



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO

وكالة حساب قعدى الألفية-المغرب

Merci de votre attention